

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 mars 2012 à 20h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Normand Clermont.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard – district #1  
 Robert Kennedy, délégué à la voirie – district #2  
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3  
 Robert Beauchamp, délégué au CLD – district #4  
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs – district #6

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 13 février 2012
- 3.- Adoption des comptes à payer au 29 février 2012

#### ADMINISTRATION

- 4.- Règlements 417-05 et 422-06/refinancement par billet – 1 350 000 \$/acceptation de l'offre
- 5.- Règlements 417-05 et 422-06/refinancement à long terme – 1 350 000 \$
- 6.- Adoption/règlement d'emprunt 452-12 décrétant des dépenses effectuées dans le cadre du programme de travaux TECQ afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales au montant de 810 000 \$
- 7.- Avis de motion/règlement 453-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet
- 8.- Versement d'une allocation de transition/Monsieur Jacques Séguin/autorisation
- 9.- Mutuelle des municipalités du Québec/schéma de couverture de risques/intention de conformité
- 10.- Servitude – relocalisation/lot 3 487 200

#### LOISIRS

- 11.- Fête Nationale/demande d'aide financière
- 12.- Gestion de personnel/commis à la bibliothèque à l'essai/engagement
- 13.- École des Érables/loisirs adaptés pour jeunes lourdement handicapés/demande d'aide financière

#### VOIRIE

- 14.- Coupe de gazon/Vert tout Court Inc./offre de service
- 15.- Travaux correctifs de drainage – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la 52<sup>e</sup> Rue et la rue André-Soucy)/soumissions par appel d'offres public/autorisation
- 16.- Travaux correctifs de drainage – 40<sup>e</sup> Avenue (entre le boul. Proulx et le boul. de la Chapelle)/soumissions par appel d'offres public/autorisation
- 17.- Travaux correctifs de drainage – 52<sup>e</sup> Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy)/soumissions par appel d'offres public/autorisation
- 18.- Travaux correctifs de drainage, d'aqueduc et de réfection de chaussée – 51<sup>e</sup> Avenue (au Sud du boul. Proulx)/soumissions par appel d'offres public/autorisation

- 19.- Travaux correctifs de drainage – rue Simonne (entre la 55<sup>e</sup> Avenue et la 38<sup>e</sup> Rue) – 38<sup>e</sup> Rue (entre la 55<sup>e</sup> Avenue et la rue Simonne) – rue Aimé (entre la 55<sup>e</sup> et la 53<sup>e</sup> Avenue)/soumissions par appel d’offres public/autorisation
- 20.- Travaux correctifs de drainage – 39<sup>e</sup> Rue (entre la 60<sup>e</sup> et la 64<sup>e</sup> Avenue)/soumissions par appel d’offres public/autorisation
- 21.- Travaux de remplacement de la conduite pluviale d’entrée à la station de pompage – 32<sup>e</sup> Avenue/soumissions par appel d’offres public/autorisation
- 22.- Travaux correctifs de réfection de chaussée – Montée de la Baie (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy)/soumissions par appel d’offres public/autorisation

HYGIÈNE DU MILIEU

- 23.- Site de transbordement/service de conteneur pour 2012/adoption de la soumission

SÉCURITÉ

- 24.- Service de police régionale de Deux-Montagnes/achat de terminaux véhiculaire/approbation
- 25.- Adoption/règlement 380-41-12 modifiant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement
- 26.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 27.- Parole à l’auditoire
- 28.- Levée de la séance

12-03-045

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-046

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 13 FÉVRIER 2012

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE le procès-verbal du 13 février 2012, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-047

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 29 FÉVRIER 2012

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 1<sup>er</sup> mars 2012 au montant de 128 971,76 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 1<sup>er</sup> mars 2012 au montant de 784 511,42 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-048 RÈGLEMENTS 417-05 ET 422-06/REFINANCEMENT PAR BILLET – 1 350 000 \$/ACCEPTATION DE L'OFFRE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc., pour son emprunt du 21 mars 2012 au montant de 1 350 000 \$ par billet, en vertu des règlements d'emprunt numéros 417-05 et 422-06, au prix de 98,707 %, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

72 300 \$	1,75 %	21 mars 2013
74 600 \$	2,00 %	21 mars 2014
76 800 \$	2,35 %	21 mars 2015
79 100 \$	2,50 %	21 mars 2016
1 047 200 \$	2,70 %	21 mars 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-049 RÈGLEMENTS 417-05 ET 422-06/REFINANCEMENT À LONG TERME – 1 350 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Pointe-Calumet souhaite emprunter par billet, un montant total de 1 350 000 \$;

Règlement 417-05	908 900 \$
Règlement 422-06	441 100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 350 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 417-05 et 422-06 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire suppléant et la directrice générale;

QUE les billets soient datés du 21 mars 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	72 300 \$
2014	74 600 \$
2015	76 800 \$
2016	79 100 \$
2017	81 600 \$ (à payer en 2017)
2017	965 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Pointe-Calumet émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 mars 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 417-05 et 422-06, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-050

ADOPTION/RÈGLEMENT D'EMPRUNT 452-12 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX TECQ AFIN D'ATTEINDRE LE SEUIL MINIMAL D'IMMOBILISATION EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AU MONTANT DE 810 000 \$

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le règlement d'emprunt numéro 452-12 décrétant des dépenses effectuées dans le cadre du programme de travaux TECQ afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales au montant de 810 000\$, soit adopté.

QUE le règlement 452-12 soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, et à celle du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT NUMÉRO 452-12

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRAVAUX TECQ AFIN D'ATTEINDRE LE SEUIL MINIMAL D'IMMOBILISATION EN INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AU MONTANT DE 810 000 \$**

---

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2012;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIIT :

- ARTICLE 1 :** Le Conseil municipal de Pointe-Calumet est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de drainage sur la rue Aimé, 38<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> Rue, 39<sup>e</sup> Rue (entre 60<sup>e</sup> et 64<sup>e</sup> Avenue) ainsi que de pavage sur la Montée de la Baie (entre André-Soucy et boul. Proulx), dans le cadre du programme de travaux TECQ afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales, dont le montant total est estimé à 810 000 \$ incluant les honoraires, les frais de financement et autres frais contingents, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par la firme Ingemax, en date du 13 février 2012, tel qu'indiqué à l'annexe « A ».
- ARTICLE 2 :** Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 810 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 3 :** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 810 000 \$ sur une période de vingt (20) ans.
- ARTICLE 4 :** Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- ARTICLE 5 :** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- ARTICLE 6 :** Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- ARTICLE 7 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

NORMAND CLERMONT, maire suppléant

CHANTAL PILON, directrice générale

12-03-051

**AVIS DE MOTION/RÈGLEMENT 453-12 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET**

Un avis de motion est donné par la conseillère Marie-Claude G. Prud'Homme, qu'à une session du Conseil subséquente, il sera adopté, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Municipalité de Pointe-Calumet.

VERSEMENT D'UNE ALLOCATION DE TRANSITION/MONSIEUR  
JACQUES SÉGUIN/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

12-03-052

D'AUTORISER le versement de l'allocation de transition à Monsieur Jacques Séguin, le tout conformément à l'article 9 du règlement 424-06 « Règlement relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement de transition à certaines personnes ». Le calcul de l'allocation de transition versée est fait conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-053

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES/INTENTION DE CONFORMITÉ

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec offre aux membres sociétaires, un crédit sur la prime pour les bâtiments et contenus aux membres ayant adopté un schéma de couverture de risques;

ATTENDU QUE le ministère de la sécurité publique a émis une attestation de conformité du schéma de couverture de risques de la MRC de Deux-Montagnes, le 8 novembre 2011;

ATTENDU QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte de se conformer et d'appliquer le schéma de couverture de risques de la MRC de Deux-Montagnes, attesté par le ministère de la sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte de se conformer et d'appliquer le schéma de couverture de risques en vigueur;

DE demander à la Mutuelle des municipalités du Québec, d'appliquer un crédit de 10% sur la prime pour les bâtiments et contenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-054

SERVITUDE – RELOCALISATION/LOT 3 487 200

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le Conseil municipal de Pointe-Calumet accepte la relocalisation de la servitude située sur le lot 3 487 200;

QUE le maire suppléant et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de servitude à intervenir.

Il est entendu que les frais de notaire sont à la charge du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FÊTE NATIONALE/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

12-03-055

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE Madame Lyse Germain, coordonnatrice des loisirs de la Municipalité de Pointe-Calumet, soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-056

GESTION DE PERSONNEL/COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE À L'ESSAI/ENGAGEMENT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ENGAGER Madame Brigitte Binette à titre de commis à la bibliothèque à l'essai, selon la période prévue dans la convention collective en vigueur, suivant un horaire de travail à temps partiel, et au salaire selon les termes de la convention collective du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, en vigueur, effectif le 13 mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-057

ÉCOLE DES ÉRABLES/LOISIRS ADAPTÉS POUR JEUNES LOURDEMENT HANDICAPÉS/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QU'UNE aide financière au montant de 140 \$, soit octroyée à l'École des Érables afin de permettre à un enfant de la Municipalité de Pointe-Calumet, de participer au mini-camp de jour « *Loisirs adaptés pour jeunes lourdement handicapés* » et ce, pour une durée de trois (3) semaines à l'été 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-058

COUPE DE GAZON/VERT TOUT COURT INC./OFFRE DE SERVICE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D'ACCEPTER l'offre de service de la firme Vert tout Court Inc., pour la somme de 13 081,40 \$ (taxes incluses), répartie comme suit :

Section – Voirie :	6 449,99 \$
Section – Loisirs :	6 631,41 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 62<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LA 52<sup>E</sup> RUE ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/SOUMISSIONS PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

12-03-059

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D’AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d’offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la 52<sup>e</sup> Rue et la rue André-Soucy).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12-03-060

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 40<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LE BOUL. DE LA CHAPELLE)/SOUMISSIONS PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D’AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d’offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 40<sup>e</sup> Avenue (entre le boul. Proulx et le boul. de la Chapelle).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12-03-061

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 52<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/SOUMISSIONS PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme

D’AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d’offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 52<sup>e</sup> Avenue (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12-03-062

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE, D’AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 51<sup>E</sup> AVENUE (AU SUD DU BOUL. PROULX)/SOUMISSIONS PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme

D’AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d’offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage, d’aqueduc et de réfection de chaussée – 51<sup>e</sup> Avenue (au Sud du boul. Proulx).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

029

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – RUE SIMONNE (ENTRE LA 55<sup>E</sup> AVENUE ET LA 38<sup>E</sup> RUE) – 38<sup>E</sup> RUE (ENTRE LA 55<sup>E</sup> AVENUE ET LA RUE SIMONNE) – RUE AIMÉ (ENTRE LA 55<sup>E</sup> ET LA 53<sup>E</sup> AVENUE)/SOUMISSIONS PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

12-03-063

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D’AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d’offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – rue Simonne (entre la 55<sup>e</sup> Avenue et la 38<sup>e</sup> Rue) – 38<sup>e</sup> Rue (entre la 55<sup>e</sup> Avenue et la rue Simonne) – rue Aimé (entre la 55<sup>e</sup> et la 53<sup>e</sup> Avenue).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12-03-064

TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE – 39<sup>E</sup> RUE (ENTRE LA 60<sup>E</sup> ET LA 64<sup>E</sup> AVENUE)/SOUMISSIONS PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D’AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d’offres public, dans le cadre des travaux correctifs de drainage – 39<sup>e</sup> Rue (entre la 60<sup>e</sup> et la 64<sup>e</sup> Avenue).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12-03-065

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE D’ENTRÉE À LA STATION DE POMPAGE – 32<sup>E</sup> AVENUE/SOUMISSIONS PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D’AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d’offres public, dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite pluviale d’entrée à la station de pompage – 32<sup>e</sup> Avenue.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

12-03-066

TRAVAUX CORRECTIFS DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE – MONTÉE DE LA BAIE (ENTRE LE BOUL. PROULX ET LA RUE ANDRÉ-SOUCY)/SOUMISSIONS PAR APPEL D’OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud’Homme  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

D’AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d’offres public, dans le cadre des travaux correctifs de réfection de chaussée – Montée de la Baie (entre le boul. Proulx et la rue André-Soucy).

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

SITE DE TRANSBORDEMENT/SERVICE DE CONTENEUR POUR 2012/  
ADOPTION DE LA SOUMISSION

12-03-067      CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour le service de conteneur au site de transbordement, de 20 et 40 verges cubes incluant la levée, la disposition et les redevances pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

	B.F.I. CANADA	ROBERT DAOUST ET FILS INC.
Prix de la levée :	170,00 \$	180,00 \$
Prix de disposition :	33,99 \$ /tonne métrique	55,00 \$ /tonne métrique
Prix de redevances :	20,69 \$ /tonne métrique	20,69 \$ /tonne métrique
 TOTAL :	 224,68 \$	 255,69 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme BFI Canada, s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la soumission de la firme BFI Canada, au montant de 224,68 \$ (taxes en sus), pour le service de conteneur au site de transbordement, de 20 et 40 verges cubes incluant la levée, la disposition et les redevances pour l'année 2012, soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-068

SERVICE DE POLICE RÉGIONALE DE DEUX-MONTAGNES/ACHAT DE  
TERMINAUX VÉHICULAIRES/APPROBATION

CONSIDÉRANT l'entente relative au Service de police régionale de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes, à titre d'organisme municipal responsable d'un corps de police, a reçu en 2011, la somme de 256 954\$ provenant des produits de la criminalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la somme de 256 954 \$ soit affectée au budget 2012 du Service de police régionale de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE de ce montant, la somme de 150 000 \$ pourra être affectée directement à l'achat de terminaux véhiculaires au cours de l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 12 janvier 2012 du conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes, un avis de motion a été donné en vue de l'adoption d'un règlement constituant une réserve financière pour des dépenses du Service de police régionale de Deux-Montagnes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo  
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet approuve le règlement de la Ville de Deux-Montagnes afin de constituer une réserve financière de 150 000 \$ pour l'achat de terminaux véhiculaires au cours de l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-03-069

ADOPTION/RÈGLEMENT 380-41-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le règlement numéro 380-41-12 modifiant le règlement 380-97 concernant la circulation et le stationnement, soit adopté.

QUE l'avis public de ce règlement soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

RÈGLEMENT 380-41-12

AMENDANT LE RÈGLEMENT 380-97 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

---

ATTENDU QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet a adopté le 14 avril 1998, le règlement numéro 380-97 concernant la circulation et le stationnement ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender l'annexe « A » du règlement numéro 380-97 en y ajoutant un panneau d'arrêt ;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 13 février 2012;

EN CONSÉQUENCE:

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ, PAR RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE-CALUMET, ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIVIT:

ARTICLE 1 :

L'annexe « A » du règlement numéro 380-97 est modifié en ajoutant un panneau d'arrêt, comme suit :

Sur la rue Simonne du côté sud, coin ouest de la 50<sup>e</sup> Avenue.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

NORMAND CLERMONT, maire suppléant

CHANTAL PILON, directrice générale

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

PAROLE À L'AUDITOIRE

12-03-070

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 20h40, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NORMAND CLERMONT, maire suppléant

CHANTAL PILON, directrice générale